

# Sources et informations

## Tableau de bord Économie - Emplois

### Zonages géographiques

Les zonages géographiques possibles dans ce tableau de bord sont limités, pour le moment, aux territoires présents dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Les communes ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- Les zones d'emplois ;
- Les aires urbaines.

On peut les comparer aux territoires qui les englobent ou dans lesquelles se situe la commune la plus importante (par exemple : l'aire urbaine d'Avignon sera comparée à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon car la commune d'Avignon est la plus importante en terme de population). Les territoires de comparaison sont :

- La France métropolitaine ;
- La région Sud ;
- L'EPCI ;
- Le département ;
- La commune de Marseille ;
- Les conseils de territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP) ou les EPCI des Bouches-du-Rhône en dehors de la Métropole AMP (disponibles uniquement pour les Bouches-du-Rhône) ;
- La zone d'emploi ;
- L'aire urbaine.

### Sources de données

#### Insee

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Il est notamment en charge du recensement de la population (dont la mise à jour est annuelle).

## Population

Sont décomptés tous les individus de 15 à 64 ans, la population en âge de travailler qui habite dans la zone étudiée. Les individus dans cette tranche d'âge peuvent être actifs (ayant un emploi ou en cherchant un activement en étant au chômage) ou inactifs (étudiants, personnes au foyer, retraités...).

## Activité professionnelle des individus

Ces données sont issues de l'exploitation complémentaire<sup>1</sup> du recensement. Il s'agit de la description des personnes travaillant dans la zone selon, entre autres, leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle et leur diplôme en 2015.

## Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi (population active occupée) ou cherchant un emploi (au chômage) et l'ensemble de la population en âge de travailler (les 15-64 ans).

Le taux d'emploi quant à lui ne compte que les personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi sur le nombre de personnes de 15 à 64 ans.

## Précarité et temps partiel

Une personne est considérée comme précaire lorsqu'elle n'a pas de CDI ou n'est pas fonctionnaire.

Une personne à temps partiel effectue une semaine de travail inférieure à 35 heures.

## Ratio Emploi/Population en âge de travailler

Plus le ratio est important, plus la commune offre d'emplois au regard de son nombre d'habitants en âge de travailler. Ainsi, plus le ratio est important, plus le niveau de rayonnement est important. Ce qui signifie que la commune attire des habitants en âge de travailler d'autres communes. À l'inverse, les communes ayant un petit ratio sont des communes plutôt résidentielles dont les habitants vont travailler dans les bassins d'emplois à proximité. Attention toutefois, les habitants en âge de travailler de cette commune n'occupent pas forcément un emploi sur leur commune et les emplois de la commune ne sont pas forcément pourvus par les habitants en âge de travailler de la commune.

## Évolution de l'emploi au lieu de travail et évolution base 100

Il s'agit de l'évolution du nombre d'emplois lors des dates de recensements (1982, 1990, 1999, 2010 et 2015) et de l'exploitation complémentaire qui ne correspond pas exactement au nombre fourni dans l'exploitation principale. L'indice base 100 permet une comparaison de valeur dans le temps entre deux territoires très différents à partir d'une date unique (généralement la première). Le nombre obtenu permet une lecture rapide de l'évolution, par exemple : si 1982 est à 100 et 2015 à 120, on peut dire que l'emploi a augmenté de 20 % entre 1982 et 2015, si 2015 est à 95, il s'agit d'une baisse de 5 % sur la période.

## Taux de chômage à la zone d'emploi

Le taux de chômage (chômeurs/population active) à la zone d'emploi de l'enquête emploi en continu de l'Insee et Pôle Emploi est le plus actualisé (tous les trimestres) et le plus proche de la réalité économique. La zone d'emploi est le territoire le plus petit pour obtenir ce taux.

## Niveau de vie médian et taux de pauvreté

La base Filosofi de l'Insee permet d'observer le revenu médian d'une commune ou d'un territoire regroupant plusieurs communes. Le revenu médian est le revenu en euro qui divise en deux parties

---

<sup>1</sup> L'exploitation complémentaire du recensement permet un grand nombre de recoupements mais la somme ne correspondant pas exactement à la somme donnée dans l'exploitation principale utilisée le plus souvent. Et les données doivent être relativement importantes pour être exactes (une donnée à 500 individus s'utilisent sans problème particulier mais en-dessous de 200, le résultat n'est pas significatif, il s'agit d'un ordre de grandeur).

égales la population, regroupée par ménage (une moitié gagne plus que ce montant, une moitié gagne moins).

Le taux de pauvreté représente 60 % du revenu médian national et les personnes d'un ménage gagnant moins que celui-ci sont considérées comme pauvres.

En 2015, le revenu médian était de 20 300 euros par an, soit 1 692 € par mois pour un ménage d'une personne.

Le taux de pauvreté était donc de  $1\,692 \text{ €} \times 60 \% = 1\,015 \text{ €}$  par mois pour un ménage d'une personne.

## Pôle Emploi

Les données fournies par Pôle Emploi permettent une étude fine du territoire.

### Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Les DEFM sont les inscrits à Pôle Emploi qui actualisent leur situation à chaque fin de mois. Nous avons le détail selon le sexe, l'âge, le niveau de formation ou encore le secteur demandé par l'individu.

Les DEFM sont classifiés également selon leur activité au cours du mois écoulé. En effet, on peut être inscrit à Pôle Emploi et avoir un emploi, réduisant l'allocation proportionnellement. Ainsi, les demandeurs d'emploi sont classés selon leur activité :

- Catégorie A : personne sans emploi tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi ;
- Catégorie B : personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois (soit moins d'un mi-temps), tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi ;
- Catégorie C : personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois (plus d'un mi-temps), tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi ;
- Catégorie D : personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.) ;
- Catégorie E : personne pourvue d'un emploi, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (en maladie par exemple).

Les personnes comptabilisées ici sont les demandeurs d'emploi en catégories ABC (avec un détail sur la catégorie A).

### L'enquête Besoin en Main-d'Œuvre

L'enquête BMO réalisée par les Pôles Emploi régionaux et le Crédoc permet d'analyser les intentions de recrutements des établissements, plus précisément l'intention de recrutements des employeurs pour l'année à venir. Les entreprises interrogées sont dans le secteur privé (l'administration et certaines entreprises publiques ne sont pas interrogées).

L'enquête est également d'étudier finement les profils recherchés via 200 métiers (Familles Professionnelles) et 436 000 établissements sur le 1,5 million interrogées ont répondu au questionnaire.

Les résultats sont ensuite redressés pour correspondre à la structure du tissu économique.

L'échelle la plus fine disponible est au bassin d'emploi qui est issu du découpage administratif de Pôle Emploi.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter [cette page](#).